

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 164/SLAG relatif à la délivrance des titres aéronautiques civils (J.O.R.F. n° 21 du 25 janvier 1973) .

n° 164/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 février 1973

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1973

Date du numéro  
10 mars 1973

### VISAS

**Vul** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas le décret n° 73-80 du 24 janvier 1973 relatif à la délivrance des titres aéronautiques civils. (J.O.R.F. n° 21 du 25 janvier 1973 page 972.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République en mission, Le Haut-Commissaire adjoint, suppléant légal, R. GAUGER.